

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015886	Date d'inspection Le 19 août 2022	
Nom de l'établissement Garderie la Marelle Daycare		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(v)	03 août 2022	19 août 2022
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : Une surface protectrice fût ajoutée sous l'équipement fixe des glissades et appareils d'escalades. La lacune est maintenant conforme. Cependant, l'inspectrice demande à la responsable de consulter l'Association canadienne de normalisation (CSA) en ce qui concerne les normes de sécurité, afin de s'assurer d'être conforme à la norme.	33(2)	24 août 2022	19 août 2022
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	47(1)	03 août 2022	19 août 2022

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de suivi, le véhicule de transport était sur les lieux et fût inspecté.
Le ratio est respecté lors de la visite.

original signé par
Jessica Belliveau-Doiron

Le 19 août 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 août 2022

Date